



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 02/10/2023

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 02/10/2023

### DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 20 septembre 2023

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**

**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ**

Le mardi 26 septembre 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	2
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :** Alain BARGUIL, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

**Étaient représenté(s) :** Valérie DOUCEN (pouvoir à Marie-Christine JAOUEN), Yves LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).

**Étaient absents :** Marion CARDINAL, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

#### Délibération CM 2023-044

#### Budget annexe assainissement 2023 : décision modificative n° 1

Par délibération n°051/2021 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du réseau d'eaux usées Rue des Landes et Route de Saint Sauveur et a inscrit au budget primitif 2023, une somme de 85 000 € pour la réalisation des travaux. Compte tenu du contexte économique actuel, de l'inflation et de la subvention obtenue par la Commune dans le cadre du volet 1 du pacte Finistère 2030, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster la prévision budgétaire de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	libellés	montant	Articles	libellés	montant
2315	Immobilisations en cours	+15 000,00 €	131	Subventions d'équipement	+15 000,00 €
TOTAL		<b>+15 000,00 €</b>	TOTAL		<b>+15 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

Vu la délibération n°051/2021 en date du 15 décembre 2021 approuvant le projet d'extension du réseau d'eaux usées ;

Vu la délibération n° CM 2023-018 en date du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 du service assainissement ;

Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Vu la proposition de décision modificative ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

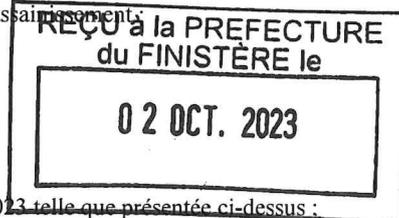
APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus :

CHARGE Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,  
Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.